

Le Président

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Premier président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75001 Paris

Châlons-en-Champagne, le 2 décembre 2020

.....
Monsieur le Premier président,

Vous avez bien voulu me communiquer le relevé d'observations provisoires contenues dans le rapport sur les conséquences de la crise sanitaire sur les finances publiques locales et plus particulièrement sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ce document traduit clairement le fort engagement des Départements dans leurs actions relevant du domaine social et médico-social principalement, mais également dans le soutien aux associations et organismes culturels, sportifs et du tourisme, ainsi que, en complément des dispositifs régionaux, dans le secteur de l'économie.

Collectivités de proximité, de solidarité, et de péréquation, les Départements n'ont en effet pas hésité à mobiliser leurs moyens humains et financiers pour apporter des réponses adaptées, pratiques et immédiates.

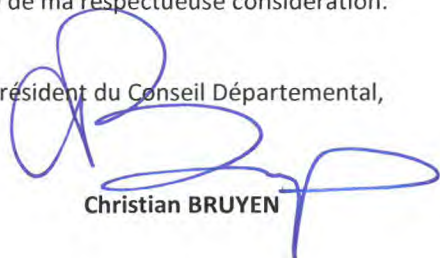
Malgré le contexte de fragilité budgétaire souligné dans le rapport, du fait des incertitudes de perception de recettes, d'une part, et de la certitude, d'autre part, d'une progression des dépenses à caractère social (ASE et RSA en tête), les Départements ont été des partenaires de tous les instants, dès le début de la crise, des établissements et services directement impactés par les effets de la COVID-19.

Même si le Département de la Marne n'est cité que sur quelques points du rapport, je peux vous assurer que nous nous retrouvons sur tous les items qui y sont examinés, et notamment au sujet de la chute de l'épargne et de l'accroissement de l'endettement indispensable pour mener les politiques de base de la collectivité. Un seul bémol cependant, dans la Marne, l'hypothèse d'une amélioration de l'épargne en 2021 relève d'une supputation improbable que je ne saurais aucunement avancer dans les projets d'orientations budgétaires que je présenterai prochainement à l'Assemblée départementale.

C'est pourquoi je prends acte de l'ensemble des observations et attends les éventuelles réponses de l'Etat quant aux compensations financières des surcoûts inattendus et créateurs des déséquilibres financiers dès 2020, mais surtout en 2021, pour le Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier président, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Président du Conseil Départemental,



Christian BRUYEN